



24-06-175 - Arrêté Municipal Temporaire

Réglementant le stationnement et la circulation – route de Machecoul, Villeneuve en Retz

Occupation du domaine public

Le Maire de la ville de Villeneuve en Retz

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2211-1, L 2212-1, L 2212-5 et L 2213-1 et suivants

Vu le Code de la Route, notamment ses articles L 110-1 et suivants, R 411-1 et suivants,

Vu le Code de la voirie routière,

Vu le Code Pénal, notamment l'article R 610-5,

Vu la pétition présentée par **SARL Hamon Construction 6 rue des chênes 44320 CHAUVE**

Considérant qu'il y a lieu, pour des raisons de sécurité de réglementer le stationnement et la circulation, 17 route de Machecoul, - Villeneuve en Retz, afin de permettre à la société nommée ci-dessus, de procéder à la démolition et refonte du mur de clôture le long du trottoir à compter du 08/07/2024

ARRETE

- ARTICLE 1** *17 route de Machecoul, à compter du 08/07/2024 et ce jusqu'à la fin des travaux.*
Le stationnement et la circulation des véhicules de toute nature seront réglementés :
Le stationnement sera **interdit** au droit du chantier.
Les piétons seront invités à utiliser le trottoir d'en face
- ARTICLE 2** La fourniture, la pose et la dépose ainsi que la maintenance de la signalisation réglementaire seront assurées par le pétitionnaire.
- ARTICLE 3** Les infractions aux présentes dispositions seront constatées par procès-verbaux qui seront transmis près le Tribunal compétent.
- ARTICLE 4** Le présent arrêté sera affiché en mairie de Villeneuve en Retz et placardé aux extrémités du chantier ou des sections réglementées.
- ARTICLE 5** Monsieur le Maire, Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie, la responsable de la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à Villeneuve en Retz,
Le 25 juin 2024

Le Maire
Jean-Bernard FERRER



Ampliation de cet arrêté :

Monsieur le Président du Conseil Départemental
Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie
Le Pétitionnaire
Les Services Techniques
La Police Municipale
Les archives administratives